

La vigne et le vin en Suisse

Françoise Daillens

Citer ce document / Cite this document :

Daillens Françoise. La vigne et le vin en Suisse. In: Revue Géographique de l'Est, tome 2, n°4, Octobre-décembre 1962. pp. 345-374;

doi: https://doi.org/10.3406/rgest.1962.1802

https://www.persee.fr/doc/rgest_0035-3213_1962_num_2_4_1802

Fichier pdf généré le 10/04/2018



LA VIGNE ET LE VIN EN SUISSE

En 1960, le vignoble occupait en Suisse une surface de 12 310 ha et a produit 1 104 000 hl de vin.

La vigne se localise au bord des lacs, à l'adret des grandes vallées abritées et profondes du Rhône et du Rhin. Elle monte assez haut, sur les pentes raides, profitant des microclimats favorables, de la réverbération des lacs, du fœhn dans le Valais. Les vignobles les plus élevés sont celui de Visperterminen dans le Valais qui monte

à 690 m et celui de Spietz au bord du lac de Thoune (1).

Ce vignoble est généralement fort ancien, en grande partie créé par les moines du Moyen Age, et l'on vérifie une fois de plus le rôle essentiel que les routes jouaient autrefois dans le développement des vignobles. La Suisse, pays de routes avant tout, est aussi un pays de vins. Ici l'étroitesse des passages possibles et des terroirs favorables est quelquefois telle que la route fait concurrence à la vigne. Nulle part ce phénomène n'est plus saisissant qu'entre Lausanne et Vevey, le long des côteaux abrupts sur lesquels est construit l'étonnant vignoble de Lavaux. La grande route du bord du lac, la route de la corniche de Chexbres sont enserrées entre les « charmuz » (2) qui soutiennent le vignoble. Là passent encore la voie ferrée du Simplon et celle de Berne. Et voilà qu'une autoroute reliant Genève à Lausanne et au Valais doit encore mordre sur ces pentes. Il faudra sacrifier des vignes.

Sacrifier des vignes c'est un drame, car ce vignoble, pourtant situé dans des conditions marginales, est doué d'une vitablité remarquable et les vignerons, malgré le dur travail sur les pentes, malgré les aléas de la récolte, sont farouchement attachés à leurs « parchets » (3). Déjà au milieu du XIX^e siècle un voyageur français notait : « Rien n'est mieux planté, dressé, échalassé, aligné, épampré, rogné, labouré, sarclé et fumé qu'une vigne suisse au bord du Léman (4). » Les vignerons d'aujourd'hui ont gardé les techniques méticuleuses de leurs ancêtres, les ont encore perfectionnées jusqu'à leur donner une précision quasi-scientifique avec l'aide des stations d'essais. Rien de plus coquet, de plus fleuri qu'un village de vignerons. Les villes s'enorgueillissent à posséder les plus beaux domaines ; le Dézaley de la ville de Lausanne fait prime sur tous les autres vins. Les bourgeois acquièrent

⁽¹⁾ Cf. carte 1.

⁽²⁾ Murs qui soutiennent les vignes en terrasse.

⁽³⁾ Parcelle. (4) Jules Guyot, Études sur les Vignobles de France, Imprimerie Impériale, Paris, 1863; cité par Jacques Dubois, Le vigneron vaudois et ses vins, Imprimerie centrale, Lausanne, 1943, p. 23.

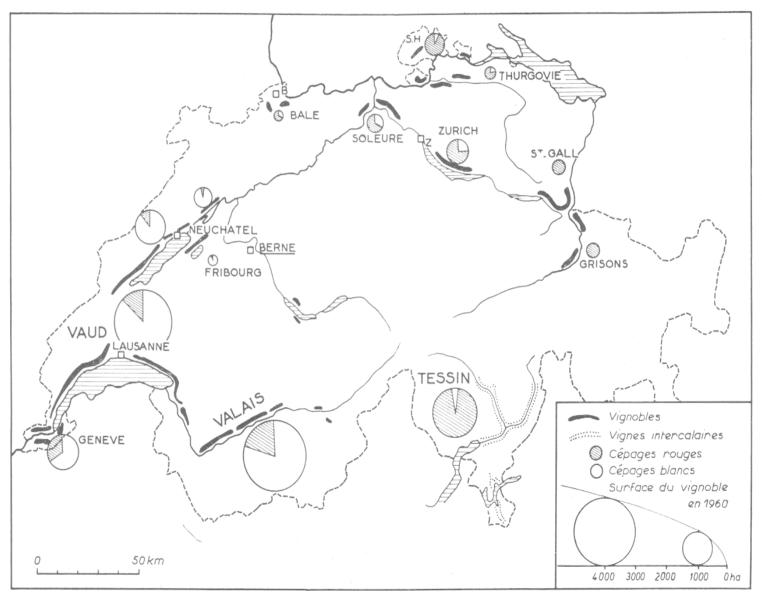


Fig. 1

une sorte de noblesse des quelques parchets de vignes qu'ils possèdent. Le prix des vignes ne cesse de monter. On en a vendu cette année jusqu'à 25 F le m² (1), on parle même de 37 F. Couramment des vignes atteignent 10 F le m², 100 000 F l'ha, 12 millions d'anciens francs!

Pourtant les vignerons se plaignent : les années 1956, 1957 et 1958 en succession ont été catastrophiques dans certains cantons avec des récoltes atteignant la moité de la normale. En 1959 et 1960, il y avait trop de vin et, malgré la baisse des prix une partie des récoltes reste encore dans les caves. Depuis avant la guerre, la Confédération a dû élaborer toute une législation pour venir au secours des vignerons; un Statut du Vin complété par des mesures provisoires exceptionnelles qui s'avèrent souvent nécessaires.

Essayons de voir comment se présente le problème du vignoble

suisse et de résoudre cet apparent paradoxe.

I — LES PROBLÈMES

Le Suisse est buveur de vin et la production est toujours sensiblement inférieure à la consommation. Le vigneron suisse se trouve donc en principe assuré d'écouler facilement sa récolte sur le marché intérieur. Le marché extérieur compte très peu : 1 000 hl en moyenne et quelques milliers de bouteilles sont expédiés en Allemagne et aux États-Unis surtout, pour les Suisses émigrés et quelques rares amateurs étrangers qui ont pu apprendre à goûter ces vins pendant leurs vacances; 1 à 2 millièmes de la récolte, ce n'est rien.

Il se consomme dans l'année en Suisse entre 1 700 000 et 1 800 000 hl de vin. La production moyenne étant de l'ordre de 600 000 hl, c'est donc les 2/3 du vin consommé qu'il faut importer, et même une récolte exceptionnellement forte comme celle de 1960 (2) est largement en deçà de la consommation. Cependant on constate que l'écoulement des fortes récoltes ne se fait pas sans difficultés. A la veille des vendanges de 1961 qui s'annoncent bonnes (3) il reste, d'après les estimations officielles, encore au moins 250 000 hl de vin de la récolte précédente, qui encombrent les caves, et que les vignerons n'ont pas réussi à vendre (4).

C'est que la production viticole du pays n'est pas parfaitement ajustée à la demande : la Suisse produit surtout du vin blanc et consomme surtout du vin rouge; la production nationale est fort irrégulière, et il est très difficile à l'importation de s'adapter rapidement à ces variations alors que la consommation reste sensiblement la même; enfin le vin suisse est très cher, beaucoup plus cher que les vins courants importés.

⁽¹⁾ Les prix indiqués sont en Francs suisses : 1 NF suisse = 1,27 NF.

⁽²⁾ Cf. supra p. 1.(3) On prévoit 900 000 hl.

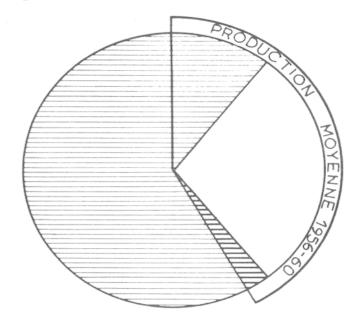
⁽⁴⁾ L'arrêté du Conseil fédéral du 3 mars 1961 prévoit la « prise en charge » de 250 000 hl de vin blanc indigène.

Reprenons ces trois points.

1. Vin blanc, vin rouge

En 1959-1960, la Suisse a consommé 1 870 000 hl de vin dont 1.310 000 hl de vin rouge et 560 000 hl de vin blanc. Or, en 1959, la récolte nationale de vin blanc s'est élevée à 767 131 hl et à 848 725 hl en 1960.

La surproduction n'est pas chronique; ces deux dernières années étaient des années de fortes récoltes exceptionnelles. En 1956 et 1957, la production du vin blanc suisse (311 465 hl et 422 934 hl) était en deçà de la consommation habituelle. En moyenne, la production équilibre la consommation, mais la surproduction est une menace permanente, d'autant plus que la désaffection pour le vin blanc a tendance à s'affirmer, et en particulier pour les vins blancs secs que produisent les vignobles nationaux (1). Faut-il recon-



Vin rouge produit et consommé

" blanc " "

Vin rouge consommé, vin blanc
produit. Surproduction de vin blanc.

Le cercle entier représente la consommation

PRODUCTION ET CONSOMMATION DU VIN EN SUISSE

Fig. 2

⁽¹⁾ Cf. fig. 2.

vertir une partie du vignoble blanc en rouge? Peut-on redonner aux Suisses le goût de leur vin national? Ce sont là des problèmes fort délicats, qui intéressent les cantons à des degrés divers.

A cet égard (1), la Suisse se divise en deux grands domaines : les cépages blancs prédominent dans les vignobles de Suisse Romande; les vignobles de Suisse alémanique et italienne sont presqu'exclusivement plantés en rouge. Les deux plus grands cantons viticoles, Vaud et Valais, qui détiennent chacun plus du quart des surfaces plantées en vignes sont également les plus gros producteurs de vin blanc. Ils ont produit en 1959 600 000 hl de vin blanc sur les 765 000 hl de la récolte totale.

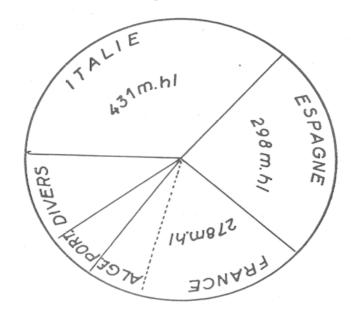
2. Les importations

Quand le vigneron a de la difficulté à vendre sa récolte, il incrimine avant tout les importateurs et la politique commerciale de la Confédération. Il verrait volontiers la frontière complètement fermée aux vins blancs et à peine entr'ouverte aux vins rouges, se réservant ainsi le monopole d'un marché intérieur avide et prêt à admettre de fortes hausses de prix. Et l'on garde malgré tout dans les vignes une certaine nostalgie des affaires florissantes que la quasi fermeture des frontières avait permises pendant la guerre.

La Suisse importe chaque année plus de un million d'hectolitres de vin. En valeur cela ne représente que 1,4 % de ses importations; mais pour la France et les Pays méditerranéens vendeurs de vin, celui-ci joue un rôle important dans leurs relations commerciales avec la Suisse. L'Italie et l'Espagne sont les plus gros fournisseurs avec près de la moitié et près du tiers des importations. La France et l'Algérie viennent ensuite (2). Pour la France et l'Italie, la valeur des exportations de vin vers la Suisse ne représente que 3,4 % et 4,5 % de leurs ventes à ce pays. Mais ces pays sont gros acheteurs d'autres produits agricoles suisses : la France achète la moitié des excédents de fromage; les traités de commerce spécifient même une parité vin-fromage entre les deux pays. L'Italie importe 80 à 90 % du bétail exporté de Suisse. Pour les autres pays peu industrialisés, acheteurs de montres, de machines, de produits chimiques helvétiques, le vin est le principal produit d'échange. L'Espagne par exemple, achète trois fois plus à la Suisse qu'elle ne lui vend, et dans ses ventes le vin compte pour plus d'un tiers. La situation est comparable pour le Portugal ou pour la Grèce. Le vin joue un rôle important dans le commerce que la Suisse entretient avec les pays de l'Est : il en vient de Yougoslavie, de Hongrie, de Bulgarie; il en vient même des pays d'outre-mer touchés par le commerce mondial de la Suisse : du Chili, de l'Union Sud-Africaine, du Maroc... Les importations de vin sont

⁽¹⁾ Cf. fig. 1. (2) Cf. figure 3.

donc en partie liées à l'exportation des produits de l'industrie suisse ou de son élevage. Elles sont prévues par des accords commerciaux et malgré une réglementation qui donne une certaine souplesse aux



ORIGINE DES IMPORTATIONS

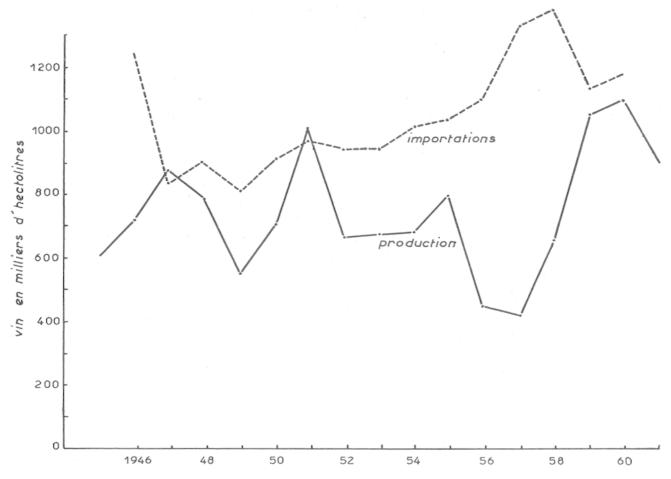
DE VIN (EN 1960)

Fig. 3

quantités de vin autorisées à pénétrer sur le territoire de la Confédération, il ne peut y avoir un ajustement complet et rapide entre les entrées et la récolte de vin indigène. De toutes façons, l'ajustement ne peut se faire que sur deux ans : si, à l'automne, la récolte est faible, les importations seront plus fortes l'année suivante; une forte récolte survenant risque alors de saturer un marché encombré. Si l'on suit la courbe de la production et celle des importations depuis la fin de la guerre, on constate que l'ajustement est loin d'être parfait, même sur deux ans (1). Les dents de scie des importations suivent en gros celles de la production, mais sont beaucoup moins accentuées, et d'une façon générale les quantités de vin qui entrent en Suisse s'accroissent : inférieures à un million d'hectolitres jusqu'en 1953, elles dépassent régulièrement 1,1 million depuis 1956 ayant atteint les chiffres records de 1 336 000 et 1 388 000 hl en 1957 et 1958. La forte récolte de 1959 n'a réussi à faire reculer les importations en 1960; celles-ci ont même légèrement augmenté par rapport à l'année précédente et les 1 188 000 hl importés sont venus s'ajouter à une récolte considérable de 1 104 000 hl, l'ensemble dépassant de

⁽¹⁾ Cf. figure 4.

façon tout à fait anormale les besoins de la consommation intérieure, et provoquant la sorte de crise dont souffre le vignoble cette année.



EVOLUTION DE LA PRODUCTION ET DES IMPORTATIONS DE VIN EN SUISSE

Fig. 4

3. Le prix du vin

Les vignerons se plaignent d'être sacrifiés à l'industrie et à l'élevage, d'être sacrifiés aussi aux intérêts des gros marchands de vin importateurs. De leur côté les négociants en vin reprochent à la production viticole du pays, non seulement de ne pas être conforme au goût de leurs clients, mais encore d'être trop chère. Malgré taxes et droits de douane, les vins espagnols et italiens surtout peuvent être offerts aux consommateurs à des prix beaucoup plus bas que les vins locaux; c'est aussi pourquoi ils leur sont préférés. L'Espagne peut offrir du vin qui, à la frontière, revient à 30 ct le litre, dont 10 ct de frais de transport. Actuellement, lors d'une récolte moyenne les vins ne peu-

vent être payés moins de 1,3 à 2 F le litre aux producteurs selon les régions, et ces vins sont offerts dans les cafés à des prix allant de 4,5 F à 6 F le litre pour des vins en carafe.

Les vignerons ne peuvent produire un vin de qualité qu'au prix d'une culture intensive qui revient très cher. Les traitements se multiplient, le machinisme pénétre de plus en plus dans le vignoble, les salaires des indispensables ouvriers augmentent chaque année. A cause de la poussée des prix industriels et des salaires les frais de culture vont croissant. A combien revient la culture d'un hectare de vigne? De façon à posséder une base précise pour orienter ses interventions, de façon aussi à faire prendre conscience aux vignerons de leurs méthodes de travail et des améliorations qu'ils pourraient y apporter, le Département de l'Économie publique a décidé de nommer en 1952 une commission paritaire chargée de déterminer le prix de revient du raisin et du vin dans la viticulture suisse. L'enquête s'étend actuellement à 300 exploitations des différentes régions viticoles de la Suisse. Le questionnaire ne comprend pas moins de 60 pages et entre dans tous les détails de la technique et de l'économie des exploitations. Malheureusement les résultats d'ensemble de cette enquête ne sont pas publiés et restent encore secrets car on craint que l'interprétation hâtive et erronnée des résultats ne lèse certains intérêts.

Voici cependant un chiffre publié par le journal La Terre Vaudoise dans son numéro du 20 mai 1950 : « Les frais totaux d'exploitation de I ha de vigne sur échalas se montent à 9 500 F, en évaluant l'heure de travail-homme à 2,30 F et en tenant compte de l'amortissement du capital investi et de l'intérêt des dettes. Or, le rendement moyen est de 63 hl à l'hectare, ce qui fait que, à moins de vendre son vin au minimum 1,5 F le litre, le vigneron ne fait aucun bénéfice. Dans la pratique le vigneron ne compte pas ainsi. Il a souvent hérité de ses vignes et d'une partie du matériel. Ce qui lui importe ce sont les sorties d'argent qu'il doit faire. Une estimation donne 250 F au fossorier (450 m²) actuellement soit 5 500 F à l'hectare (1). Cela signifie que, si le prix offert au vigneron pour une récolte moyenne n'est pas supérieur à 87 ct le litre, celui-ci s'endette et son travail n'est pas rémunéré. Depuis la guerre les frais de production ont considérablement augmenté. En 1943, Jacques Dubois (2), à la suite d'une enquête directe très précise estimait qu'il fallait 3 263 F à un petit vigneron sans cave de Lavaux pour assurer la culture de 20 fossoriers (3 800 F pour 1 ha).

Les calculs sur le prix de revient révèlent que 45 % du coût de production sont dus aux travaux manuels. Or, c'est la main-d'œuvre qui a proportionnellement le plus renchéri. Les ouvriers agricoles se font de plus en plus rares, leurs salaires et leurs exigences vont croissant. Leur salaire annuel qui se montait à 1 200 F pendant la guerre atteint plus de 2 500 F actuellement, et comme leur entretien

⁽¹⁾ Terre Vaudoise, 9 novembre 1957.

⁽²⁾ J. Dubois, op. cit, p. 1.

est entièrement à la charge de leur employeur, le salaire réel se monte à plus de 5 000 F par an. Comme un homme ne peut pas en moyenne, assurer la culture de plus d'1 ha de vigne, on voit que ces prix sont prohibitifs. Seules les grosses exploitations produisant des crus de qualité exceptionnelle engagent des ouvriers; leur recrutement est d'ailleurs de plus en plus difficile, et, comme dans toute l'agriculture suisse, ce sont presque uniquement des Italiens.

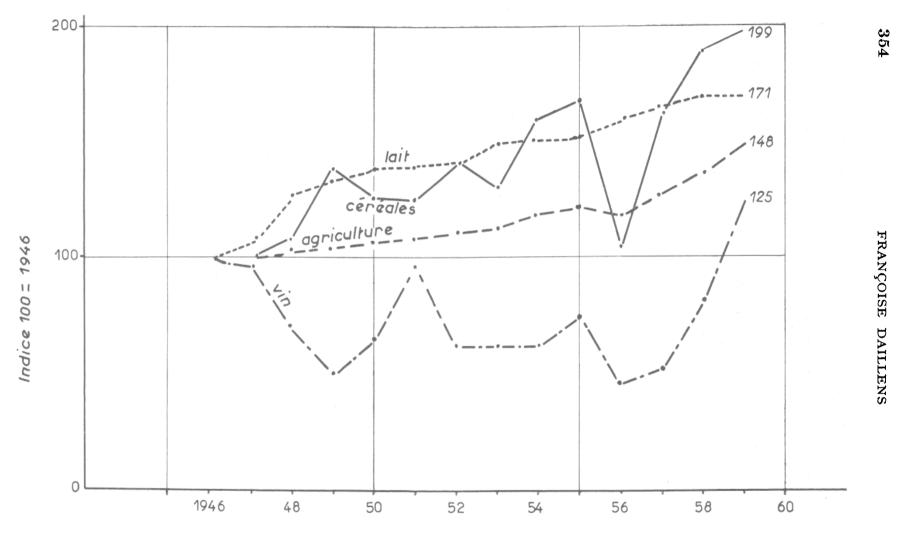
Mais une main-d'œuvre dont les vignerons ne peuvent se passer, c'est la main-d'œuvre temporaire recrutée en juin, au moment des « effeuilles » et en octobre, pour les vendanges. La charge des « effeuilleuses » est considérée comme particulièrement lourde. Ce sont des jeunes filles qui viennent attacher la vigne aux échalas. Elles reçoivent en plus de leur entretien une paie forfaitaire dont le montant s'est élevé en flèche.

1939.					120 F;
1943.					200 F;
1958					300 F;
1961				_	400 F.

Il faut deux effeuilleuses pour traiter un hectare de vigne, et cela représente une charge très lourde pour le vigneron. Cette maind'œuvre indispensable est de plus en plus difficile à recruter. Traditionnellement c'étaient des Savoyardes qui venaient dans le Canton de Vaud. Elles ne veulent plus venir car, de plus en plus, dès le mois de juin, les jeunes filles des villages sont engagées par les hôtels pour la saison et elles y trouvent avantage. Les vignerons vont alors chercher très loin des Valaisannes, des Italiennes et au salaire s'ajoute souvent le prix du voyage, au moins dans un sens.

La mise en valeur de ses parchets oblige donc le vigneron à engager des frais énormes et qui vont en augmentant, alors que le produit de son travail, soumis à la loi de l'offre et de la demande, à la concurrence des vins étrangers ne subit pas une augmentation parallèle. Cette question des prix est cruciale comme dans tous les pays de vignobles. Elle tient à la nature même de la production du vin sujette à des variations qui peuvent excéder le simple au double, et au fait que la consommation du vin, produit de consommation courante, mais non indispensable, présente une certaine rigidité. Elle tolère les augmentations de prix en période de pénurie, mais jusqu'à un certain seuil qui ne compense pas pour le vigneron les récoltes trop déficitaires. Les importations contribuent d'ailleurs à freiner la hausse des prix. En période d'abondance la baisse des prix n'arrive pas à stimuler suffisamment la consommation; les excédents engorgent le marché, et les prix s'effondrent, provoquant le marasme dans le vignoble. Le résultat c'est que le revenu des vignes est très irrégulier, beaucoup plus irrégulier que celui des autres productions agricoles, ainsi qu'il apparaît sur le graphique (1).

⁽¹⁾ Cf. figure 5.



EVOLUTION DU RENDEMENT BRUT DE LA VITICULTURE ET DES AUTRES PRODUCTIONS AGRICOLES EN SUISSE DE 1946 A 1959

Il se pose donc de graves problèmes dans le vignoble. Ce qui est remarquable, ce sont les efforts faits par les viticulteurs eux-mêmes et par les dirigeants des cantons et de la Confédération pour trouver une solution à ces problèmes et pour permettre au vignoble suisse d'être économiquement viable et même prospère.

II — LES SOLUTIONS

Nous étudierons les efforts qui sont faits pour assainir l'économie viticole à deux niveaux, celui de la production et celui de la commercialisation du vin.

A. Adapter la production aux besoins

Le vignoble suisse produisant dans des conditions climatiques marginales et dans des conditions économiques en partie concurrentielles ne peut se maintenir qu'en accentuant ses efforts vers la production de qualité, tout en cherchant à réduire les cépages blancs au profit des rouges, et à comprimer autant que possible le prix de revient de la culture.

1. Limitation de la surface du vignoble

Le statut du vin de 1953 prévoit une limitation de la culture de la vigne aux terroirs qui lui sont le plus favorables. Une enquête menée de 1953 à 1958 a délimité une zone A, zone viticole où la culture de la vigne est autorisée (il s'agit en général de coteaux bien exposés déjà couverts de vignobles) et une zone B où la culture de la vigne est interdite. La culture de la vigne est prohibée en plaine et partout où une autre utilisation du sol pourrait être rentable. Et cette loi est strictement appliquée, l'affaire des vignerons du Valais le prouve : 63 vignerons valaisans ayant planté 24 ha de vignes en dehors de la zone viticole et ayant refusé de les arracher, le gouvernement valaisan n'a pas hésité à envoyer deux hélicoptères au-dessus des vignes illicites pour les détruire en déversant un produit chimique mortel.

D'une façon générale cependant la surface du vignoble à tendance à regresser spontanément. A la fin du siècle dernier, il y avait 30 000 ha de vignes en Suisse. Le phylloxera, l'apparition des maladies de la vigne ont fait disparaître la moitié du vignoble dans le permier quart du siècle. Les vignes disparues sont, en général, transformées en pâturages, en champs, en cultures maraîchères. Les paysages d'abandon sur les coteaux sont ici exceptionnels. A partir de 1930, la surface du vignoble se stabilise entre 12 et 13 000 ha. Depuis 1953, le vignoble recule assez vite et a perdu plus de 1 000 ha, 200 ha entre 1957 et

1960 (1). A cet égard, l'évolution n'est pas la même partout et une différence sensible se manifeste entre les deux plus importants cantons viticoles. Au pays de Vaud la vigne recule à un rythme supérieur à la moyenne alors que le vignoble du Valais progresse.

	1957	1960	Diff.	%
Confédération	12 521 ha 3 540 ha 3 555 ha	12 310 ha 3 410 ha 3 615 ha	$-211 \\ -130 \\ +60$	-1,7 $-3,7$ $+1,7$

Pourquoi ce recul, pourquoi ces différences, minimes en ellesmêmes, mais importantes à l'échelle du pays? Disons d'abord que la vigne joue dans l'ensemble de l'économie agricole du Valais un rôle plus important que dans le pays de Vaud. La surface des vignes dans ce canton montagnard est presque égale à la surface des terres labourées, alors que les champs couvrent une étendue quintuple dans le pays de Vaud. Les exploitations viticoles sont moitié plus nombreuses. D'autre part, pour des raisons que nous étudierons, l'écoulement du vin valaisan est mieux assuré que celui des Vaudois. Ce vignoble relativement jeune, est en pleine expansion et conquérant. Dans le pays de Vaud, il y a ceux qui se découragent. Les progrès de la culture, la difficulté de recruter des ouvriers font que l'on renonce de plus en plus à la vigne dans les exploitations mixtes. Les vignobles les moins productifs, ceux que l'on peut transformer en vergers ou en cultures maraîchères près des villes sont convertis. Mais, à l'heure actuelle, c'est l'extension urbaine elle-même qui est la principale cause du recul du vignoble. Tout le long de la côte du lac Léman et particulièrement à l'est de Lausanne où le panorama est admirable, les vignes s'achètent comme terrains à bâtir. Les villas apparaissent au milieu des vignes, les banlieues des villes s'étendent, rongeant le vignoble. Les jardins des villas ont des arbres et les oiseaux pillent les raisins. Les étrangers, nouveaux-venus, se plaignent du bruit des machines et des nuages de produits toxiques répandus par les vignerons. Le plus grave c'est que cela fait monter le prix des terres de façon anormale. Les vignerons poussent des cris d'alarme et certains réclament une législation qui protège le vignoble contre la bâtisse. Il y a là dans certains communes un problème d'aménagement du territoire qui se pose, mais la législation n'a pas encore osé toucher au droit de propriété dans ce cas.

2. Reconversion en rouge

La diminution des surfaces en vigne reste trop faible pour que cela se traduise par une diminution sensible des récoltes, celles-ci

⁽¹⁾ Cf. figure 6.

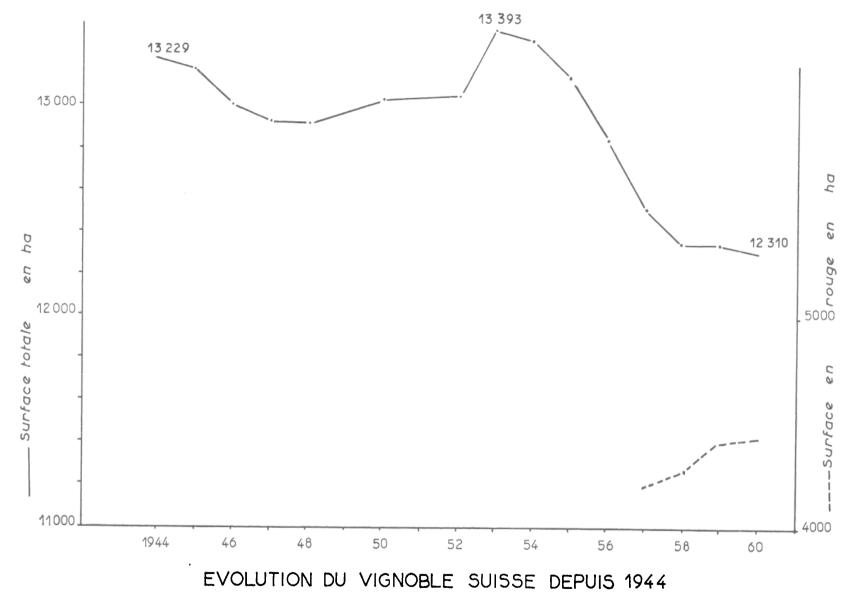


Fig. 6

étant sujettes à des variations beaucoup plus considérables en proportion. Le grand problème est la surproduction de vin blanc et le Statut du Vin prévoit un encouragement spécial à la reconversion de certains vignobles blancs en rouge. Le problème n'est pas si simple car il ne s'agit pas de remplacer un vin blanc moyen par un vin rouge aussi cher à produire et imbuvable. Depuis des années des expériences ont été tentées, des essais contrôlés ont été faits par des particuliers et par des stations d'essais. On en est arrivé à bannir les hybrides reproducteurs directs qui donnent de forts rendements, demandent des façons culturales simplifiées, mais produisent un vin très médiocre — et à encourager l'encépagement en plans nobles, en pinot noir ou en gamay selon les cas. Les vignerons reçoivent des conseils sur le choix des plants, la façon de les tailler, la vinification du vin rouge. Surtout ils sont encouragés par un système de subventions pour la reconstitution du vignoble. Tous les vingt ans, en général, les vignes sont reconstituées. Cela suppose une immobilisation de capital importante car une jeune vigne ne commence à produire qu'au bout de la quatrième année. La Confédération et les Cantons accordent aux vignerons une subvention pour ce travail. Si la plantation se fait en rouge à la place du blanc, la subvention est majorée de 50 c par m². Cette politique a déjà eu des résultats et dans tous les cantons de Suisse romande le rouge progresse : de 1946 à 1960 les surfaces en rouge sont passées de 9,7 % à 17,7 %. De 1957 à 1960, dans l'ensemble du pays, le rouge a gagné 233 ha alors que le blanc a perdu 445 ha. Cela représente un subside de 2 millions de francs.

On estime qu'il faudrait, pour éviter la surproduction du vin blanc, reconvertir encore 900 à 1 000 ha de vignoble. La production du blanc diminuerait de 30 000 hl en moyenne, celle du rouge augmentant de 60 000 hl.

Mais déjà la reconversion en rouge est attaquée. Les terrains qui conviennent au chasselas, cultivé traditionnellement, ne conviennent pas au pinot et au gamay. Les nouveaux plants sont plus résistants aux gelées, à la sécheresse, au mildiou, mais les raisins sont plus sensibles à la pourriture et sont attaqués par une dégénérescence infectieuse contre laquelle on sait mal lutter. Leur rendement est en général plus faible à l'hectare et il faudrait les vendre plus cher que les blancs. Or, les vins nouveaux n'ont pas encore de réputation, de clientèle, pas même de nom. Et ils se vendent aussi mal que les blancs.

Et l'on retrouve encore, à côté du problème de la qualité, celui des prix.

3. Abaisser le prix de revient

L'enquête officielle dont nous avons parlé sur l'évaluation du prix de revient de la viticulture, a surtout pour objectif, en analysant dans le détail les conditions de la production, de découvrir les moyens d'abaisser le prix de revient du vin.

Cépages. Certains vignerons, dès avant la guerre, avaient pensé trouver une solution à ce problème par l'abandon des plants européens peu productifs et fragiles, remplacés par des hybrides producteurs directs beaucoup plus résistants aux maladies et aux parasites, dont la culture est très simplifiée et qui donnent des rendements à l'hectare bien plus élevés. Malgré la défaveur officielle et l'interdiction dans certains cantons, les hybrides conservent encore la préférence de certains vignerons et ils occupent environ 10 % de la surface du vignoble. Si l'on songe que dans le canton de Fribourg par exemple en 1958, les rendements moyens à l'hectare étaient de 38,7 hl pour les cépages européens, contre 137,7 et 89,6 pour les hybrides blancs et rouges, on conçoit que la tentation soit grande. Mais, sauf exception, le climat convient mal à ces plants qui donnent des vins de faible degré alcoolique, et ne peuvent absolument pas lutter, ni pour la qualité, ni pour le prix, avec les vins courants importés des régions méditerranéennes.

De nombreuses recherches ont été faites sur les cépages européens eux-mêmes afin de déterminer pour chaque région, ceux qui présentaient les qualités optima. Les stations fédérales d'essais de Lausanne et de Wädenswyl sur le lac de Zürich, certains domaines privés comme le Domaine du Grand-Brûlé à Leytron dans le Valais ont grandement contribué à améliorer la qualité de l'encépagement. Par exemple, la mise au point à Wädenswyl d'un hybride riesling-sylvaner a amélioré la culture du blanc dans ce canton : il donne un vin plus alcoolique et plus doux que les cépages traditionnels, räuschling et pinot, et son rendement est plus élevé : 86 hl en moyenne contre 80 et 56. Dans le canton de Vaud la question se pose du remplacement du chasselas par ce plant, ou par le sylvaner vert. Le sylvaner est moins sensible au mildiou, il donne un moût plus sucré, ses récoltes annuelles sont beaucoup plus régulières. Mais sa culture demande un effort plus considérable au moment des effeuilles. Or, nous l'avons vu, ce travail est un de ceux qui pèse le plus sur le budget de l'exploitation.

Et dans le vignoble c'est avec une grande prudence que l'on renonce à la tradition, car on ne peut juger vraiment de la valeur d'un cépage qu'après de nombreuses années de production.

La taille. L'enquête révèle que les soins donnés aux ceps représentent 46 % en moyenne du temps passé à la culture, 1 073 h à Lavaux sur les 2 640 nécessaires à la culture d'un hectare. C'est le travail le plus important, et il n'est pas possible de le mécaniser. Le seul moyen de le réduire est de changer les techniques de taille.

La taille la plus répandue est une taille très courte dite « en gobelet », qui comporte l'attachage des sarments sur des échalas avec des nœuds de paille, et la délicate pratique des effeuilles pour supprimer toutes les vrilles et la végétation inutile; chaque cep produit moins mais meilleur, et avec un écartement de un mètre entre les lignes et de 80 cm entre les ceps, on a à traiter 12 000 pieds à l'hectare. Cer-

tains proposent de généraliser une taille mi-haute dite taille Guyot et même une taille haute dite de Lenz Moser (1).

Dans les deux cas la vigne s'appuie sur des fils de fer, les vrilles ne sont pas enlevées et l'attache est simplifiée ou supprimée. Les ceps sont plantés avec un écartement plus grand, si bien qu'on n'en compte plus que 4 000 à 5 000 à l'hectare dans la taille Guyot, 2 500 dans la taille Lenz Moser. On estime que l'économie de main-d'œuvre réalisée est de 30 % pour la taille mi-haute et de 50 % au moins pour la taille haute. Dans le domaine de Lenz Moser en Autriche on compte 950 h de travail à l'hectare (2) contre plus de 2 000 dans les vignobles suisses.

Oui, mais que deviennent les rendements, et la qualité. Il semble que les cépages rouges s'accommodent bien de la taille Guyot, mais la question reste encore très controversée pour les blancs. Dans les vignobles en terrasses ou les trop petites parcelles, les frais d'installation des fils de fer rendent l'opération peu rentable. Ce sont aussi les vignobles qui se prêtent le moins à la mécanisation. Or, un des intérêts de ces tailles et plantations à grand écartement est de faciliter le passage des machines.

La mécanisation. Le machinisme pénètre de plus en plus dans la culture de la vigne et sans cesse de nouveaux engins adaptés aux circonstances apparaissent sur le marché. Des treuils, des tracteurs enjambeurs, tirant des charrues vigneronnes ou des sarcleuses permettent d'économiser 60 % du temps nécessaire aux travaux de la terre. Les traitements chimiques, grâce aux compresseurs et aux atomiseurs se font aussi beaucoup plus rapidement. Dans les vignobles très raides on a installé des téléphériques pour descendre la récolte, et les allées et venues du vigneron se font fréquemment en jeep.

Mais il faut savoir choisir et utiliser judicieusement ces machines pour que leur usage représente une économie réelle, et veiller à leur entretien; c'est tout un apprentissage que le vigneron doit faire, aidé en cela par des cours spéciaux organisés dans les écoles de viticulture. L'enquête s'efforce de préciser le coût réel de l'heure de travail de la machine : 6,5 F par exemple pour un tracteur qui travaille au moins 200 h par an. Quand les exploitations sont trop petites ou trop morcelées, la mécanisation est plus difficile et moins rentable. De grandes différences apparaissent selon les régions; dans le vignoble de Lavaux, tout en terrasses, où les parcelles n'ont en moyenne que 19 a, où chaque exploitation compte en moyenne sept parcelles dispersées, les travaux de la terre et les traitements demandent 1 087 h à l'hectare. A la Côte au contraire où les vignes sont peu inclinées où le vignoble a été remembré, chaque parchet ayant en moyenne 79 a et les exploitations comptant cinq parcelles en général bien

⁽¹⁾ Du nom d'un célèbre propriétaire et marchand autrichien. (2) Compte rendu d'une visite au domaine de Lenz Moser à Rohrendorf dans le Burgenland, *Terre Vaudoise*, 27 février 1960.

groupées, la mécanisation est beaucoup plus répandue, et le même travail se fait en 730 h.

Au fond, la mécanisation de la viticulture se heurte non seulement à des difficultés techniques, mais aussi à des difficultés sociales : elle trouve mal son plein emploi dans la trop petite exploitation. Mais, à cause de la part importante des travaux de la vigne qui ne peuvent être mécanisés, seule la petite exploitation est viable (sauf exception) dans les conditions actuelles. Tout naturellement, l'idée de la coopérative d'utilisation du matériel vient à l'esprit, mais celles-ci n'existent pratiquement pas. Ce qui est plus courant c'est l'entente entre voisins, ou le travail à façon exécuté chez ses voisins par celui qui possède une machine.

Cette étude montre donc qu'il n'est pas facile, à priori de réduire les frais de culture de la vigne, mais il y a là toute une série de recherches en vue de rationnaliser cette culture traditionnelle qui sont fort intéressantes.

Accroissement des rendements. Une chose qu'il ne faut pas méconnaître, c'est que les progrès réalisés dans la culture de la vigne ont permis un accroissement substantiel des rendements. La moyenne des rendements entre 1930 et 1949 fut de 43,6 hl à l'hectare; entre 1950 et 1959, elle s'est élevée à 58,6 hl.

Le vigneron actuel est mieux armé que ses parents contre les aléas de la récolte. Il sait doser scientifiquement ses engrais, sélectionner au mieux ses plants, il est victorieux dans sa lutte contre les maladies et les parasites. Il reste cependant soumis aux conditions météorologiques. Le danger de la grêle est localisé et de plus en plus écarté par les fusées anti-grêle. Une assurance obligatoire et en partie subventionnée, le met en partie à l'abri de ce fléau. Au dernier moment la pluie persistante et la pourriture peuvent compromettre une vendange. Le grand ennemi reste le gel; coup sur coup en 1956 et 1957 le gel a détruit les promesses de récolte et même les ceps, et la production est tombée à 445 000 et 412 000 hl. Notons que ces récoltes jugées désastreuses l'étaient beaucoup moins que celles de 1938 (345 000 hl), sans parler de celle de 1913 (181 000 hl) (1). Le désastre a été particulièrement grave dans le canton de Vaud qui a été touché par le gel plus durement que le Valais. En 1956, les Vaudois ne récoltaient que 94 000 hl au lieu des 250 000 de la récolte normale. Cette année-là les Valaisans ont pu récolter 188 000 hl. Deux millions de ceps ont dû être remplacés et la moitié du vignoble a été sinistrée à plus de 50 %. Le canton et la Confédération ont accordé aux vignerons des indemnités spéciales de sinistre, d'un montant total de 5 785 000 F. Malgré la hausse des prix, la vente du vin n'a rapporté que 12 323 000 F contre 31 341 000 en 1955, année que l'on peut considérer comme normale.

⁽¹⁾ Figure 7.

FRANÇOISE DAILLENS

EVOLUTION DE LA PRODUCTION DU VIN BLANC ET DES PRIX EN SUISSE

Fig. 7

Ces années noires de l'après-guerre ont été particulièrement ressenties du fait qu'elles succédaient à toute une série d'années où la récolte avait toujours été moyenne ou abondante et les prix régulièrement hauts, et que cela coïncidait avec des charges accrues pour le vigneron. A ces années déficitaires ont succédé deux années pléthoriques. Le problème de l'écoulement des vins à des prix rémunérateurs se trouve donc posé avec une particulière acuité en ce moment.

B. Faciliter l'écoulement des vins

1. Consommation et propagande

La consommation des vins en Suisse a beaucoup diminué depuis le début du siècle : vers 1900 la Suisse consommait 88 l de vin par habitant et par an, vers 1930, 43 l, et entre 1955 et 1960 la consommation est tombée à 34 l. En ce qui concerne la consommation d'alcool, la Suisse se place au 3e rang dans le monde avec 8,4 l d'alcool pur par habitant, contre 9,2 en Italie et 21,7 en France. Cela suffit pour que le danger alcoolique soit dénoncé, pour que les ligues antialcooliques soient assez fortes pour mettre une sourdine à la propagande pour le vin. D'une façon générale, depuis le début du siècle, la consommation des boissons non alcoolisées s'est fortement accrue en Suisse et est passée de 75 à 157 l. On boit autant de cidre que de vin et davantage de bière (52 l). C'est que ces boissons sont moins chères. Chaque année les Suisses dépensent 508 millions pour le vin contre 260 pour la bière et 54 pour le cidre.

Les milieux viticoles pensent que, sans danger pour la santé publique, la consommation de vin pourrait augmenter. La population s'accroît et aussi son niveau de vie. Les ouvriers étrangers, Italiens et Espagnols surtout, buveurs de vin, sont de plus en plus nombreux à être employés en Suisse (ils sont actuellement plus de 500 000) et enfin les touristes constituent une clientèle fortunée et croissante. Mais pour les vignerons il s'agit surtout de maintenir et de développer le goût pour les vins suisses et de les faire mieux connaître aux amateurs. A ce sujet, on note encore une grande différence entre le Valais et le pays de Vaud. Le Valais vend la plus grande partie de ses vins sous deux noms le Fendant pour le blanc et la Dôle pour le rouge; ce sont des noms de cépages. Le Chasselas Fendant est le cépage blanc le plus répandu dans toute la Suisse romande, et le Valais n'en a nullement le monopole ni la paternité. Mais les Valaisans ont acquis un droit d'usage pour cette dénomination, et seuls ils ont le droit de vendre le vin blanc sous ce nom facile à retenir et célèbre dans tous les cantons. La Dôle est le vin obtenu du plant de pinot noir de qualité supérieure. Les rouges valaisans de seconde qualité se vendent sous le nom de Goron. Cette politique d'appellations simplifiées est efficace. Elle n'est possible que grâce à la discipline des producteurs qui sont groupés en une Fédération des caves coopératives Provins qui a la haute main sur le commerce des vins valaisans. Depuis 1958, l'ensemble des producteurs, des négociants et des coopératives est groupé en une organisation professionnelle de l'économie viticole valaisanne Opeval.

Le Vaudois est beaucoup plus individualiste. Cela se traduit par une multiplicité d'appellations pour son vin, ce qui déroute un peu l'acheteur des autres cantons ou l'étranger. Les vins Vaudois reçoivent des appellations d'origine. A l'ouest de Lausanne c'est la Côte, surtout la Grande Côte de Rolle; à l'est, Lavaux et dans la vallée du Rhône, Aigle, sont les vignobles les plus réputés. On les désigne sous le nom de la commune d'origine : Vinzel, Tartegnin, Mont-sur-Rolle sont les grands crus de la Côte. A Lavaux c'est Villette, Epesses, Rivaz, Saint-Saphorin. A cela s'ajoute des noms de lieux-dits comme le célèbre coteau du Dézaley à Lavaux, puis des appellations particulières tirées du nom d'un clos, d'une maison, ou de pure fantaisie et dont les propriétaires qui font le commerce des bouteilles tirent orgueil. Depuis quelques années cependant, le besoin d'une uniformité plus grande, à l'imitation du Valais, se fait sentir. Une Union vaudoise d'associations viticoles Uvavin est née en juin 1959. C'est une imitation de Provins, mais Uvavin n'a encore ni l'autorité, ni l'expérience de l'organisation valaisanne. On préconise la mise sur le marché des vins courants Vaudois sous le nom uniforme de Chasselas, et des vins rouges sous le nom de Salvagnin (variété de Pinot noir). Les organisations viticoles sont de plus en plus conscientes de l'efficacité de la publicité pour soutenir le commerce du vin et les crédits affectés aux offices de propagande s'accroissent. En 1960, 232 000 F ont été consacrés à la publicité en Valais, 114 000 F seulement dans le canton de Vaud. Les meilleurs vins de ce pays gagneraient à être connus par un plus grand nombre de connaisseurs. Ils ont leur clientèle fidèle qui goûte leur amertume légère. Les Bernois qui avaient pris l'habitude de consommer ce vin en restent les meilleurs clients. Mais la masse des consommateurs suisses-allemands préfère les vins plus doux et moins acides. Les vins pétillants de Neufchâtel et les vins valaisans répondent mieux à ce goût. L'habitude s'est prise aussi de boire les vins vaudois jeunes, dans l'année qui suit la récolte; en vieillissant ces vins jaunissent et l'idée s'est répandue que seuls les vins gris étaient bons. Il semble cependant que les meilleurs de ces vins gagnent à vieillir quelques années et perdent leur acidité en développant leur bouquet. Un effort est fait actuellement pour remettre à la mode le « petit vieux » d'un an et le « vieux » de deux ans. Le blocage d'une partie de la récolte dans les caves, pourrait être fort utile aux efforts entrepris pour stabiliser les prix.

2. Stabilisation des prix

Si une partie des consommateurs boude le vin suisse c'est à cause de son prix élevé, et les producteurs souhaiteraient que leur vin soit offert à des prix plus bas. Ils s'indignent de voir les prix doubler et même tripler entre les mains des intermédiaires : tout le mal vient de leur âpreté, des marges bénéficiaires trop grandes des négociants et des cafetiers. On proteste aussi contre la fiscalité, contre la lourdeur des patentes qui frappent les débits de boisson. Il n'y a rien là de très original dans cette polémique entre la production et le commerce. Il est certain que dans l'échelle de la société vigneronne, les plus hauts placés sont ceux qui peuvent se passer le plus des intermédiaires, et il y a une grande différence entre le vigneron sans cave et le propriétaire encaveur qui fait son vin et souvent assure luimême la vente de ses bouteilles, ajoutant à sa récolte celle de quelques voisins. Souvent aussi le négociant en vins cherche à acquérir des vignes, serait-ce que pour se réserver certains crus et servir à la notoriété de sa maison. Actuellement, ils sont souvent les seuls à disposer des capitaux nécessaires pour acheter des vignes.

Le souci principal des producteurs et des commerçants c'est la régularisation des cours. Nous avons évoqué ces poussées et ces effondrements que les irrégularités de la récolte provoquent : peut-on essayer d'empêcher cela ?

Depuis 1957, un grand effort dans ce sens a été fait et les représentants des organisations de producteurs et de négociants ont réussi à mettre au point un accord de stabilisation des prix. L'accord de 1957 a été dénoncé par les négociants, mais il a été remplacé par un nouvel accord en 1960 qui reprend, avec quelques modifications, les dispositions du premier.

L'accord porte sur les vins rouges et blancs de Suisse Romande. Il fixe un prix de base pour l'achat des vins aux producteurs. Ce prix va de 123 c pour les vins de Genève à 210 c pour les vins d'Yvorne (Le Cru très réputé du Dézaley étant en dehors de l'accord). L'examen de ces prix est intéressant : acceptés par les producteurs, ils donnent une idée de la valeur que doivent atteindre les vins pour que la culture soit rentable en année moyenne; consentis par les commerçants ils permettent de classer les crus d'après leur réputation et leur valeur marchande (1).

Il y a peu de différence entre les prix de base de l'accord de 1957 et ceux de l'accord de 1960 sauf en ce qui concerne les meilleurs crus de Lavaux et du Chablais, sensiblement revalorisés (2). Les vins rouges de qualité sont estimés 10 c de plus que les blancs.

L'accord de 1960 prévoit que les prix fixés pourront être révisés quand les résultats de l'enquête sur le prix de revient de la viticulture seront connus. Les prix de base sont automatiquement modifiés selon les fluctuations de la récolte; ils sont valables pour une récolte moyenne où s'écartant de moins de 15 % de la moyenne. Au-delà de 15 % et jusqu'à 40 % les prix s'élèvent où s'abaissent par paliers jusqu'à un écart maximum de 15 ct et avec le prix de base. Si la

⁽¹⁾ Voir la carte des crus du canton de Vaud (fig. 8).(2) Rivaz passe de 176 à 194 c, Yvorne de 163 à 210.

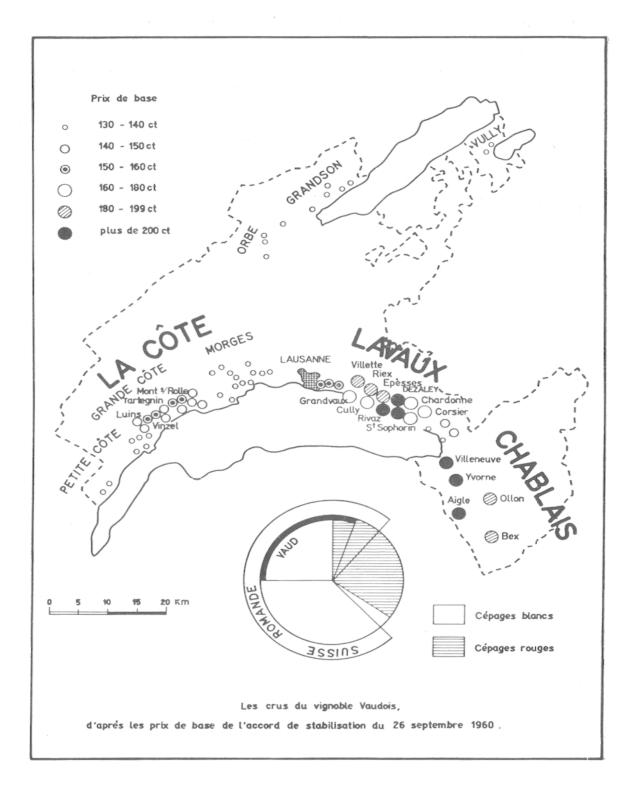


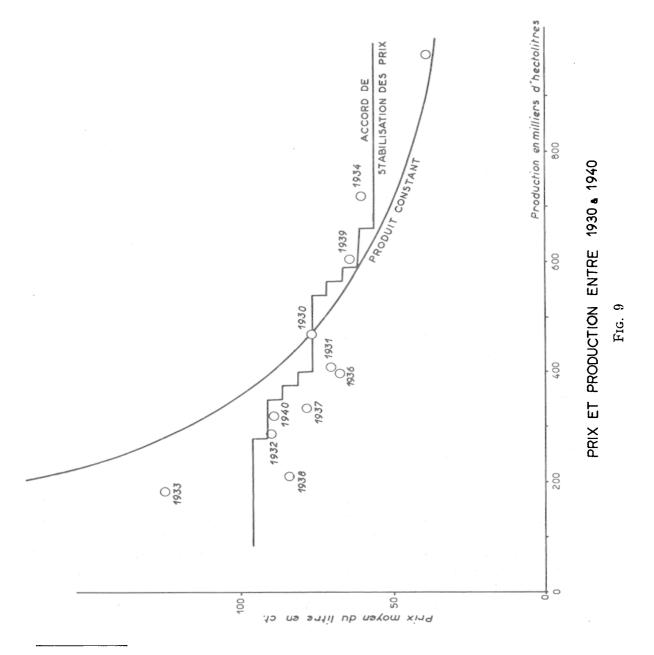
Fig. 8

récolte s'écarte exceptionnellement de plus de 40 % de la moyenne, le prix peut descendre ou remonter encore de 5 c.

Donc au total, les prix ne peuvent varier autour du prix de base,

de plus de 20 c.

Le système est simple et séduit par sa modération et son allure mathématique. Il serait intéressant de comparer cette courbe des prix à la courbe « naturelle » n'obéissant qu'à la loi de l'offre et de la demande. Disons que, normalement les prix n'ont pas tendance à osciller régulièrement autour de la moyenne (1). Ils ont tendance,



(1) Cf. figure 9 et étude en annexe.

d'après ce que nous avons dit au chapitre I, à monter moins haut en cas de mauvaise production (1), et à descendre plus bas si le marché est encombré. Dans ce sens l'accord de stabilisation avantage sans conteste le producteur.

On peut remarquer aussi que le système employé n'assure pas un revenu constant au producteur et une année de forte production ne compense pas une année déficitaire dans les mêmes proportions. Voici par exemple ce que toucherait un vigneron de Genève dans le cas d'une récolte moyenne ramenée à 1 000 l, d'une récolte inférieure et d'une récolte supérieure de 25 %:

1 000 l				1 230 F				
75 0 l			•	1035 F				— 195 F
1 250 l				1 350 F				+ 120 F

Enfin, avec un système qui établit une échelle de hausse ou de baisse en valeur absolue et non proportionnelle, les vignobles de qualité semblent désavantagés par rapport aux vignobles ordinaires en période de mauvaise production, car pour eux la hausse autorisée est proportionnellement moins forte. Par contre, et cela semble normal, si la récolte est forte, leurs prix baissent moins. Voici, pour fixer les idées combien un producteur d'Yvorne et de Genève toucherait avec les mêmes conventions que plus haut :

		1 000-1	Récol	te de 750	Récolte de 1 250 l				
	Prix de base	Valeurs en F	Valeurs en F		%	Valeurs en F	+	%	
Genève Yvorne	123 с 210 с	1 230 2 100	1 035 1 687,5	195 412,5	16 19	$\begin{array}{c} 1 \ 350 \\ 2 \ 437,5 \end{array}$	120 337,5	10 15	

Ces accords ont-ils été respectés? Les négociants se sont amèrement plaints des vignerons en 1957 car ceux-ci refusèrent souvent de lâcher leurs maigres récoltes aux prix convenus et les prix pratiqués ont été parfois plus élevés. En 1958, la récolte, sans être très bonne, était meilleure, et les prix auraient dû baisser. Mais devant la résistance des vignerons qui venaient de connaître deux années dures, les prix de 1957 ont été reconduits en 1958. En 1959, la récolte a été exceptionnelle en quantité et aussi en qualité, alors les vignerons ont violemment protesté quand, en vertu de l'accord, ils se voyaient en demeure de céder un vin excellent moins cher que les années précédentes et il a fallu transiger à un prix un peu plus élevé que celui qui était prévu. Mais les négociants ont dénoncé l'accord.

En général, cependant on considère que l'accord de 1957 n'a pas été vain. Il a freiné la flambée des prix que les pays voisins ont connue

⁽¹⁾ Sauf en cas de pénurie très grave où les prix connaissent des hausses exceptionnelles (année 1933 du graphique).

et les négociants ont été prêts à signer un nouvel accord, plus complet et plus souple que le premier. Pour l'assouplir encore il est prévu une marge de 5 c dans les transactions et de 10 c pour les meilleurs crus.

Voilà donc dans l'ensemble des producteurs assurés de recevoir un prix raisonnable pour leurs vins, mais cela ne résoud pas tout le problème. Il faut encore que l'écoulement de ce vin soit possible.

3. Écoulement des fortes récoltes

En attendant que les mesures prises contre la surproduction du vin blanc aient produit leur effet, que faire quand, comme cela s'est produit en 1959 et 1960, et comme cela menace de se produire cette année la production dépasse trop la consommation. Là, c'est la Confédération et les États cantonaux qui interviennent.

Au moment des vendanges, on essaie de soustraire une partie des grappes ou du jus de raisin à la vinification, en lançant la campagne « raisins de table » et la campagne « jus de raisin ». Au moment des vendanges, la frontière est fermée à toute importation de raisin étranger. Les vignerons sont invités à cueillir les plus belles grappes pour les vendre comme raisin de table. Ce raisin est payé 1,10 à 1,20 F le kg aux producteurs avec un subside de 40 à 50 c le kg payé par la Confédération. Les frais de transport sont également remboursés, et le raisin peut être offert sur les marchés au même prix. Les industriels qui préparent des bouteilles de jus de raisin non fermenté peuvent acheter des moûts avec des subsides équivalents. En 1959, où le raisin était superbe, plus de 2 millions de kilogrammes de raisin ont été écoulés de cette façon. Mais en 1960, la pluie avait gâté les grappes, et pas plus de 500 000 kg ont pu être soustraits aux pressoirs (1).

Après la vendange, on soulage le marché en aidant les vignerons à ne pas réaliser leur récolte immédiatement. Le « blocage financement » leur permet d'emprunter aux banques sur leurs récoltes encavées au taux très bas de 2 %. La banque fédérale réescompte ces emprunts aux banques locales et la Confédération donne sa garantie. L'idéal, en principe, serait de bloquer l'excédent des récoltes pléthoriques pour ne l'écouler que lors des récoltes déficitaires, régularisant ainsi l'offre sur plusieurs années. Mais cela se heurte à la limitation de la capacité d'encavage des vignerons, et surtout à l'art de faire vieillir le vin

qui s'est perdu, comme celui de l'apprécier vieux.

Lors de récoltes particulièrement fortes comme celle de 1960, une partie du vin blanc encombre encore les caves au printemps, et il faut faire de la place pour les nouvelles vendanges. Les autorités lancent alors l'action exceptionnelle de « Prise en charge » (2). Les négociants importateurs sont invités à acheter une certaine quantité du vin en surplus. Le prix de l'accord de stabilisation est payé au producteur. Le négociant paie le vin sensiblement moins cher (de

¹⁾ Terre Vaudoise, 12 novembre 1960.

⁽²⁾ Arrêté du Conseil Fédéral sur la prise en charge des vins blancs indigènes du 3 mars 1961.

85 à 95 F l'hectolitre selon la qualité). La différence est payée par l'État, ainsi que le prix du transport. Une partie du vin est destinée à la vinaigrerie et à la distillation. Une partie est rougie par coupage réglementé avec des vins rouges; enfin le reste est vendu comme « vin blanc suisse » au prix exceptionnellement bas de 1,8 F le litre dans les épiceries et 3,4 F dans les cafés. Seuls les vins de bonne qualité, issus de cépages européens et appréciés par une commission de dégustation sont pris en charge.

Cette année l'opération de prise en charge avait été lancée pour une première tranche de 150 000 hl de vin. Les négociants ont souscrit rapidement pour 260 000 hl de vin; cet enthousiasme peut paraître étonnant. La raison fondamentale c'est que la loi lie habilement l'écoulement des vins indigènes aux possibilités d'importer des vins

étrangers.

4. Importation et Production nationale

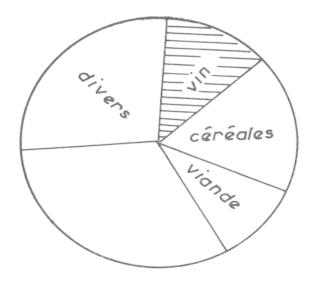
Nous avons vu que le producteur se plaint des importations de vins étrangers qui lui font concurrence sur le marché national. Le négociant par contre souhaite pouvoir importer le plus possible de ce vin qu'il écoule facilement. Les traités de commerce obligent la Confédération à importer une certaine quantité de vin. Mais il y a une marge supplémentaire assez large qui peut être débloquée selon les besoins du marché. Depuis 1933, les importations de vin sont contingentées, et l'attribution des permis d'importer fait l'objet d'âpres convoitises. Quand il y a « prise en charge » les négociants reçoivent un contingent supplémentaire, proportionnel à la quantité de vin du pays dont ils assurent l'écoulement. D'où cette émulation. Nous avons vu que la Confédération accorde de nombreuses subventions à la viticulture : indemnités en cas de gel catastrophique, subventions pour la reconstruction du vignoble en rouge, pour le raisin de table et enfin pour la prise en charge. Tout cela se chiffre par millions et est payé par le « Fonds viticole » établi en 1936. Le « Fonds viticole » est alimenté par un droit sur le vin importé, qui était primitivement de 3 F par hectolitre et qui atteint aujourd'hui 8 F, cela représente environ 8 millions de francs suisses chaque année. On peut donc considérer que ce sont les importations qui soutiennent la production nationale; loin de lui faire tort comme on les en accuse trop souvent.

III — PLACE DE LA VITICULTURE DANS L'ÉCONOMIE ET LA SOCIÉTÉ

Il nous reste à voir ce qui justifie les soins et l'aide considérable dont bénéficie la viticulture. D'une façon générale ces mesures s'inscrivent dans le cadre d'une politique de soutien à l'agriculture. L'agriculture suisse ne pourrait subsister sans protection dans ce pays de monnaie forte, de hauts salaires, et médiocrement doué par la nature.

Le rendement brut de la viticulture est fort important. En 1959, il s'est élevé à 155 millions de francs, 70 % de la valeur des céréales,

5 % de la valeur de l'ensemble de la production agricole. Dans certains cantons la viticulture tient une place encore plus considérable. Dans le canton de Vaud, la valeur du vin est souvent égale et parfois supérieure à la valeur des céréales, un peu supérieure à celle de la viande de bœuf, et égale à la moitié de celle du lait. Elle représente 12 % du revenu agricole vaudois (1).



PART DE LA VITICULTURE DANS LE RENDEMENT BRUT DE L'AGRI-CULTURE VAUDOISE (EN 1955)

Fig. 10

Et cette richesse est tirée de surfaces très réduites, et souvent de côteaux escarpés qui sans cela seraient stériles. Dans ce pays où la surface cultivée couvre à peine plus de 1/4 de la surface totale (2) ce n'est pas à négliger. Le rendement à l'hectare est cinq fois supérieur à celui du froment; il n'est dépassé, et de peu, que par les cultures maraîchères. En 1955, les vignes ont rapporté 10 000 F à l'hectare dans le canton de Vaud, contre une moyenne de 1 600 F pour le reste de la production agricole.

Ceci permet aux vignerons de vivre en cultivant de très petites surfaces et la culture de la vigne maintient à la terre de très nombreuses familles. Quoique en régression les exploitations mixtes sont nombreuses, et quelques parchets de vigne rendent viables de toutes

(1)	Cf. figure	10.											
(2)	Surface	totale											4 128 789 ha;
• •	Surface	product	ive										3 155 367 ha;
													1 065 409 ha;
													980 000 ha;
													1 109 304 ha.

petites exploitations agricoles qui disparaîtraient sans cela. On comptait en 1955, sur 206 000 exploitations, 10 920 exploitations viticoles ayant au moins 25 % de leurs terres en vignes. Cette proportion est plus considérable dans les cantons viticoles. Dans le canton de Vaud, en 1955 sur 15 300 exploitations, 2 518 étaient classées comme viticoles (16 %) et plus de 1 000 autres tiraient de la vigne une part de leur revenu. On peut estimer que la culture de la vigne fait vivre directement environ 50 000 personnes en Suisse. A l'échelle de la France cela ferait 500 000.

Je manque d'éléments pour faire ici un tableau complet de la société vigneronne. Celle-ci d'ailleurs a son originalité dans chaque canton. L'histoire du vignoble et de la propriété n'est pas la même, les coutumes successorales diffèrent, les mentalités ne sont pas semblables.

Disons un mot du pays de Vaud. Pour 2 500 exploitations, il y aurait 6 000 propriétaires possédant chacun en moyenne 1/2 ha de vigne. Il y a quelques grandes propriétés appartenant aux villes, Lausanne, Fribourg. Les propriétés bourgeoises ont de plus en plus tendance à disparaître. L'essentiel du vignoble appartient à ceux qui le cultivent : 775 ha seulement appartiendraient à des non-vignerons. Ce que nous avons dit sur les conditions de l'exploitation, la rareté et la cherté de la main-d'œuvre explique que la propriété non vigneronne ne soit plus rentable. Des propriétaires bourgeois nous ont confirmé que leurs vignes ne leur rapportaient rien. Et pourtant le prix des vignes monte sans cesse et atteint des chiffres fabuleux (1)! On estime qu'à l'heure actuelle la valeur vénale des vignes atteint deux ou trois fois leur valeur de rendement. Ce phénomène de survalue des terres est général en Suisse et est une conséquence de la pression démographique. Dans certains vignobles il est particulièrement marqué et a pris une allure disproportionnée depuis assez peu de temps; en 1943, Jacques Dubois parlait de prix extrêmes atteignant 6 à 7 F le m² (2), (aujourd'hui c'est 25 F) et de prix courants entre 1 et 2 F contre 10 actuellement. Nous avons déjà eu l'occasion d'évoquer ces questions en passant. Le prix des vignes monte là où elles sont achetées comme terrain à bâtir et cela se répercute sur les autres. A Lavaux, l'état achète des vignes pour indemniser par des échanges les vignerons qui seront expropriés par le passage de l'autoroute; ce phénomène local retentit sur tout le vignoble. Ce renchérissement des terres a une conséquence sociale très grave: il bloque toute possibilité d'ascension sociale dans le vignoble. Il y a vingt ans, l'ouvrier, le tâcheron métayer, pouvait espérer se constituer peu à peu son « vignolage » parchet par parchet. Aujourd'hui c'est impossible : peu à peu la terre est inaccessible et, avec le machinisme croissant, le capital d'exploitation s'est accru trop fortement lui aussi. Ne peuvent s'agrandir aujourd'hui que les mieux pourvus,

⁽¹⁾ Voir p. 347.

⁽²⁾ Jacques Dubois, op. cit., p. 28 et suivantes.

les marchands de vin surtout qui tirent du prestige de leurs vignes et qui, assurant eux-mêmes l'écoulement de leurs récoltes, peuvent

mieux supporter les frais de production élevés.

La viticulture suisse nous apparaît donc en pleine évolution. Elle bénéficie de la sollicitude et de la protection des pouvoirs publics. Mais un dirigisme économique fort éclairé oblige les vignerons à perfectionner et à intensifier toujours plus leurs méthodes de culture.

Produire cher, mais en recherchant la haute qualité, n'est-ce pas

là le secret de la réussite économique de la Suisse?

Françoise Daillens Institut de Géographie, Besançon.

Annexe

L'évolution naturelle des prix du vin blanc et l'accord de stabilisation des prix

Il est assez difficile de trouver une période au cours de laquelle lesprix évoluent uniquement en fonction de l'offre et de la demande; et en Suisse le jeu des importations agit inévitablement sur les prix intérieurs.

Nous avons fait notre étude à partir d'une liste nous donnant depuis le début du siècle, la production du vin blanc et les prix moyens au litre.

Il apparaît que l'évolution se divise en plusieurs périodes: jusque vers 1916, les prix sont assez bas, toujours inférieurs à 100 ct le litre; la guerre de 1914 provoque une montée des prix qui se poursuit après la guerre jusque en 1929. Puis de 1930 à 1940, les prix baissent à nouveau, et c'est une nouvelle hausse à partir de 1941.

Nous avons choisi pour faire notre étude la période qui s'étend entre

1930 et 1940.

La récolte moyenne de ces onze années a été de 470 000 hl et la moyenne des prix, 76 c le litre. L'année 1930 représente une année exactement conforme à cette moyenne.

Sur le graphique, nous avons représenté chaque année par un point qui a comme abscisse la production et pour ordonnée le prix moyen du litre. Ces points se disposent selon une certaine courbe qu'il s'agit d'étudier.

Tout d'abord, nous avons voulu voir comment évoluait le revenu global des vignerons. Pour cela nous avons construit une hyperbole sur le point médian qui coïncide avec l'année 1930. Pour tous les points situés sur l'hyper-

bole, le revenu est le même quelle que soit la production.

On voit que les prix suivent une courbe nettement moins inclinée. Quand la production diminue, la tendance à l'augmentation des prix est freinée. En 1931 et en 1936 pour une production plus faible les prix ont été même un peu inférieurs à ceux de 1930 (faut-il y voir une influence de la crise économique?). En 1932, 1937, 1938 et 1940 ils ont été un peu supérieurs mais pas assez pour compenser la perte due à l'insuffisance de la récolte. Il a fallu une récolte exceptionnellement basse pour que le prix du litre de vin augmente de façon sensible. Mais la perte pour le vigneron est restée considérable. Ce freinage à l'augmentation du prix vient de deux causes : les importations qui peuvent compenser par l'entrée de vins bon marché

les insuffisances de la récolte indigène, mais aussi le fait que le vin, n'étant pas un produit de consommation indispensable, au-delà d'un certain prix les consommateurs s'abstiennent.

Par contre, le vigneron voit ses ressources augmenter en cas de bonne récolte, car le prix baisse moins proportionnellement (les points sont audessus de l'hyperbole). Nous pouvons remarquer cependant que dans le cas d'une récolte exceptionnellement forte comme celle de 1935, le prix descend proportionnellement beaucoup plus que dans le cas d'une récolte simplement supérieure à la moyenne. C'est que la consommation de vin peut être stimulée par la baisse du prix jusqu'à un certain seuil au-delà duquel les excédents ne trouvent plus d'amateurs. Il y a alors encombrement du marché et effondrement des prix.

Comparons maintenant ces prix avec ce qu'ils auraient été si l'accord de stabilisation de 1960 avait été appliqué en leur temps.

Nous avons pris comme prix de base moyen le prix du vin en 1930 et comme récolte moyenne la récolte de cette même année, et nous avons établi la courbe de la variation des prix en fonction de la production, telle que la prévoit l'accord de Stabilisation de 1960.

On voit que cette courbe est assez proche, dans ses tendances générales, de la courbe naturelle des prix. Comme elle, elle est au-dessous de l'hyperbole en cas de production faible et au-dessus en cas de production plus

forte.

Il y a cependant des différences assez remarquables. Les producteurs sont avantagés dans deux cas : si la récolte est inférieure à la moyenne dans une limite raisonnable, les prix qui leur sont garantis sont plus hauts. En cas de récolte exceptionnellement forte, ils sont garantis contre un effondrement des prix.

Par contre, dans deux autres cas, l'accord est au bénéfice des négociants : dans le cas d'une récolte un peu supérieure à la moyenne, la baisse des prix est un peu plus forte. Et dans le cas d'une récolte, exceptionnellement basse,

la flambée des prix est interdite.

On comprend ainsi les réactions des vignerons après le premier accord de stabilisation en 1957. Ils se sont trouvés coup sur coup, en 1957 et en 1958 dans deux cas défavorables pour eux : le cas d'une récolte exceptionnellement basse en 1957, où ils ont cherché à obtenir des prix supérieurs à ceux prévus par l'accord de stabilisation; et le cas d'une récolte un peu plus forte que la moyenne en 1958, où la baisse prévue leur paraissait exagérément forte.

On a pu dire que l'accord de stabilisation des prix prévoyait en fait des oscillations de prix plus considérables que celles qui se produisaient spontanément. C'est vrai pour toutes les récoltes qui s'écartent de moins de 40 à 50 % de la moyenne. Par contre les oscillations du rendement global de la récolte sont moins fortes. Les prix sont stabilisés aussi en ce sens que, en principe, les fortes hausses en cas de pénurie, les effondrements en cas d'abondance sont évités.